## COMMUNE DE CRESSIER

Rue Vallier 4 - Case postale 4 - 2088 Cressier / NE - 2082 758 85 58



## Extinction de l'éclairage public

Afin de se conformer aux recommandations émises par le Canton de Neuchâtel, nous informons la population cressiacoise que l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal toutes les nuits entre 24h00 et 05h00 dès le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et jusqu'à nouvel avis.

La mise en route de cette extinction pourra nécessiter quelques adaptations techniques dès son entrée en vigueur.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

Le Conseil communal

E-mail: commune.cressier@ne.ch